

## Séance publique du 14 novembre 2005

### Délibération n° 2005-3054

commission principale : développement économique

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Association de management de centre-ville de Neuville sur Saône - Renouveaulement de la subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 2003, le groupe partenarial Schéma directeur d'urbanisme commercial composé de la Communauté urbaine, des chambres consulaires et du conseil général du Rhône travaille avec la commune de Neuville sur Saône et l'association de commerçants à la définition d'un projet de gestion de centre-ville, en vue de la redynamisation du centre.

Neuville sur Saône a un centre-ville dynamique mais dont l'activité ne cesse de se fragiliser au fil des années. L'objectif de ce projet est d'affirmer le centre de Neuville sur Saône comme le pôle commercial majeur du val de Saône.

Le projet de redynamisation du centre de Neuville sur Saône a donné lieu au dépôt d'un dossier Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (Fisac) pour lequel les actions et l'implication de la Communauté urbaine ont été validés par délibération du conseil de Communauté le 12 juillet 2004 et à la création de l'association de gestion de centre-ville.

Le conseil communautaire a validé le 12 juillet 2004 le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association de management de centre-ville de Neuville sur Saône. La présente délibération a pour objet de renouveler pour l'exercice 2005 cette subvention de 10 000 €.

#### *Les objectifs de l'association*

L'association a pour objectif la réalisation des actions suivantes :

- favoriser la collaboration et créer un partenariat équilibré et actif entre secteur public et secteur privé,
- développer un réseau d'acteurs favorisant le développement de centre-ville,
- créer des lieux d'échanges et de concertation entre tous les acteurs,
- donner un avis sur les grandes orientations prises par la municipalité en centre-ville,
- permettre une meilleure intégration des projets d'investissement en centre-ville pour favoriser leur cohésion et les effets d'entraînement,
- aider les activités à se développer et à rester compétitives,
- mettre en place les outils de gestion,
- établir un plan d'action à court, moyen et long termes,
- développer un environnement favorable aux investisseurs et aux utilisateurs,
- élargir son activité à toute autre action conforme à l'objet des présents statuts.

#### *Le bilan de l'année 2004*

Au terme de sa première année d'activité, l'association de gestion de centre-ville a d'ores et déjà réalisé la majorité de ses objectifs concrétisés dans les actions issues du Fisac notamment (détail des actions dans le tableau fournit au dossier) :

- mise en place d'une communication cohérente dans le centre-ville,

- diagnostic commercial stratégique du centre-ville,
- amélioration du plan de stationnement,
- mise en place d'une signalétique.

*Le financement de l'association*

Le montage financier pour l'année 2005 de l'association est le suivant :

ville de Neuville sur Saône	29 700 €
Communauté urbaine	10 000 €
CCIL	10 000 €
association des commerçants	1 750 €
Etat	9 000 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** de renouveler la subvention de 10 000 € à l'association de management de centre-ville de Neuville sur Saône pour l'année 2005.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention y afférente.

**3° - La dépense** correspondante de 10 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,